

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU COMITE SYNDICAL DU 11 AVRIL 2017**

Nombre de délégués en exercice : 30 titulaires

Nombre de membres votants : 18

Titulaires présents :	13
Titulaires représentés :	
Suppléants :	3
Procurations :	2

L'an deux mille dix-sept, mardi 11 avril 2017 à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Villeneuve-lès-Bouloc sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Président.

Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux du Girou :	M. VINTILLAS E.
CC du Frontonnais :	MM. CAVAGNAC H., DUPUY D., GALLINARO A. NADALIN D., PAPILLAULT P., PETIT Pa., PETIT Ph.,
CC de Save Garonne et Coteaux de Cadours :	MM. BOISSIERES J., DULONG D., ESPIE J-C.
CC Val'Aïgo :	MM. LAVIGNOLLE V., SALIERES J-L.

Délégués titulaires représentés :

CC des Coteaux du Girou :	M. CUJIVES D. par M. VINTILLAS E. (Pouvoir) ; M. GRANDJACQUOT D. par M. GENEVE J-L. (suppléant).
CC du Frontonnais :	M. MIQUEL D. par Mme DAILLUT Marina (Suppléante).
CC de Save Garonne et Coteaux de Cadours :	Mme AYGAT C. par Mme OGROCNIK (Suppléante).
CC Val'Aïgo :	Mme GAYRAUD I. par M. SALIERES. (Pouvoir).

Délégués titulaires absents ou excusés :

CC des Coteaux du Girou :	MM. CALAS D., PLICQUE P., ROUMAGNAC L.
CC du Frontonnais :	M. VASSAL J-P.
CC de Save Garonne et Coteaux de Cadours :	Mme FRAYARD C., MM. ANSELME E., CLUZET A., JANER G. LAGORCE P., ZANETTI L.
CC Val'Aïgo :	MM. OGET E., REBEIX N.

Délibération n ° 2017 / 9

Objet : Adoption du Budget Primitif 2017

Monsieur Le Président expose à l'Assemblée, par nature et par fonction, le projet de budget pour l'exercice 2017.

Il explique que la proposition présentée au vote du comité syndical est construite autour des 3 axes suivants :

- Porter l'élaboration du PCAET pour le compte des EPCI membres
- Maintenir l'épargne disponible pour disposer d'un fonds de roulement
- Continuer à provisionner dans le cadre de la future Révision (coût estimé à 200 000€ environ, pour une durée d'étude de 4 ans).

Il rappelle ensuite les projets principaux pour l'année 2017 exposés lors du débat d'orientations budgétaires :

- Elaboration de PCAET
- Anticipation de la Révision du SCoT :
 - Suivi et Evaluation du SCoT (SIG)
 - Etudes thématiques préalables à la révision du SCoT (Agriculture, environnement, énergie/climat (PCAET), économie, transport/déplacement ...)
- Accompagnement des communes avec des besoins en augmentation régulière
 - Le poste d'assistant à la chargée de mission a vocation à constituer un appui mobilisable selon sa charge de travail
- Poursuite de la rédaction des Fiches-outils
- Participation à l'InterSCoT GBT

Le Président explique que ce projet de budget permet de **maintenir la participation des membres à 2,90 € par habitant**, dont le détail par Communauté de communes se décompose comme suit (le calcul est basé sur la **population légale 2017 au sens INSEE**, correspondant à la population totale 2014) :

CC Coteaux du Girou			CC du Frontonnais		
Pop° totale	2,90 € / hab		Pop° totale	2,90 € / hab	
21 257	61 645.30 €	22.67%	25 532	74 042.80 €	27.22%

CC Save Garonne et Coteaux de Cadours			CC Val'Aigo		
Pop° totale	2,90 € / hab		Pop° totale	2,90 € / hab	
32 730	94 917.00 €	34.90%	14 268	41 377.20 €	15.21%

Le Président expose enfin la **synthèse du budget** se déclinant ainsi :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
CA 2016	RESULTATS	DE L'EXERCICE -	27 578.40 €	DE L'EXERCICE	65 384.48 €
		REPORT	116 212.63 €	REPORT	- 3 696.16 €
		DE CLOTURE	88 634.23 €	DE CLOTURE	61 688.32 €

BP 2017 2.90 € / hab	DEPENSES	CHAP 011	78 150.00 €	DEPENSES	CHAP 20	117 100.00 €
		CHAP 012	221 300.00 €		CHAP 21	10 000.00 €
		CHAP 65	23 500.00 €			
		CHAP 68	50 000.00 €			
		022	10 071.50 €			
		042	11 428.50 €			
			394 450.00 €			127 100.00 €
	RECETTES	CHAP 013	8 833.47 €	RECETTES	CHAP 10	390.00 €
		CHAP 74	296 982.30 €		CHAP 13	53 593.18 €
		002 Report Excédent	88 634.23 €		CHAP 16	- €
			040		11 428.50 €	
			001 Solde d'Exécution		61 688.32 €	
		394 450.00 €			127 100.00 €	

Le Budget présenté est équilibré en **section de fonctionnement** à hauteur de **394 450 €** et en **section d'investissement** à hauteur de **127 100 €**.

Le **Comité Syndical**, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1er : D'ADOPTER par nature et par fonction le Budget 2017 tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : DE NOTIFIER le Budget Primitif 2017 et la présente délibération au représentant de l'Etat et au Receveur du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Date de la convocation :	03/04/2017
Date d'affichage :	03/04/2017
Certifié exécutoire le :	04/05/2017
Affichée le :	04/05/2017

Philippe PETIT,
Président



Envoyé en préfecture le 04/05/2017

Reçu en préfecture le 04/05/2017

Affiché le



ID : 031-200003507-20170411-2017_9_D_04_11-DE